REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAN: PRINCIPAL / NATURE (2)

Numéro SIRET: 20004131700021

POSTE COMPTABLE: TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: CAN: ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (3)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

1 - Vote du compte administratif	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	6
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	7
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	8
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	9
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	10
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	11
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	13
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	14
A9.3 - Opérations liées aux cessions	15
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	16
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

- (1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).
- (2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Chap.	Libellé (1)	Crédits	Crédits employés (ou restant à employer)			
/ Art. (1)		OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	23 597,00	17 343,54	0,00	0,00	6 253,46
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	1 188,77	0,00	0,00	3 811,23
611	Contrats de prestations de services	200,00	220,38	0,00	0,00	-20,38
6161	Multirisques	775,00	735,25	0,00	0,00	39,75
6226	Honoraires	2 100,00	1 165,40	0,00	0,00	934,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 100,00	1 387,74	0,00	0,00	712,26
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	11 022,00	11 022,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 900,00	1 624,00	0,00	0,00	276,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 270,00	30 692,52	0,00	0,00	577,48
6331	Versement de transport	188,00	186,21	0,00	0,00	1,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90,00	88,71	0,00	0,00	1,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	179,00	158,17	0,00	0,00	20,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	54,00	52,73	0,00	0,00	1,27
64111	Rémunération principale titulaires	17 305,00	17 577,85	0,00	0,00	-272,85
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	611,00	0,00	0,00	0,00	611,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 108,00	4 060,00	0,00	0,00	48,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 001,00	2 945,00	0,00	0,00	56,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 734,00	5 623,85	0,00	0,00	110,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 100,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
678	Autres charges exceptionnelles	12 100,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	66 972,00	48 036,06	0,00	0,00	18 935,94
023	Virement à la section d'investissement (3)	11 250,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	11 600,00	158 706,95			-147 106,95
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	42 179,11			-42 179,11
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	105 600,89			-105 600,89
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	11 600,00	10 926,95			673,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	22 850,00	158 706,95			-135 856,95
						
	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des dépenses réelles et d'ordre)	89 822,00	206 743,01	0,00	0,00	-116 921,01
 						
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

⁽³⁾ Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

- (5) Dont 675 et 676.
- (6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap. /	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
Art. (1)		Ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 000,00	4 224,68	0,00	0,00	2 775,32
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 000,00	4 2 1 1 , 3 4	0,00	0,00	2 788,66
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	13,34	0,00	0,00	-13,34
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	82 822,00	55 253,39	0,00	0,00	27 568,61
7552	Prise en charge déficit BA administratif	82 817,00	55 253,39	0,00	0,00	27 563,61
758	Produits divers de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	147 780,00	0,00	0,00	-147 780,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	147 780,00	0,00	0,00	-147 780,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES REELLES	89 822,00	207 258,07	0,00	0,00	-117 436,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des recettes réelles et d'ordre)	89 822,00	207 258,07	0,00	0,00	-117 436,07
R 002 Exc	Pour information cédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽³⁾ Dont 776.

⁽⁴⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	337 992,57	9 013,94	7 560,40	321 418,23
2111	Terrains nus	310 002,24	0,00	0,00	310 002,24
2184	Mobilier	5 000,00	135,20	1 243,10	3 621,70
2188	Autres immobilisations corporelles	22 990,33	8 878,74	6 317,30	7 794,29
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	337 992,57	9 013,94	7 560,40	321 418,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 850,00	0,00	0,00	2 850,00
168758	Dettes - Autres groupements	2 850,00	0,00	0,00	2 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
	Total des dépenses financières	2 850,00	0,00	0,00	2 850,00
To	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	340 842,57	9 013,94	7 560,40	324 268,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
TC	DTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	340 842,57	9 013,94	7 560,40	324 268,23
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
ח	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	262,11	262,11	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	262,11	262,11	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	262,11	262,11	0,00	0,00
-	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	300 262,11	262,11	0,00	300 000,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	11 250,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	11 600,00	158 706,95	-147 106,95
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	105 600,89	-105 600,89
2111	Terrains nus	0,00	42 179,11	-42 179,11
28132	Immeubles de rapport	2 858,00	2 858,00	0,00
28184	Mobilier	1 975,00	1 760,20	214,80
28188	Autres immo. corporelles	6 767,00	6 308,75	458,25
	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE ONNEMENT	22 850,00	158 706,95	-135 856,95
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	22 850,00	158 706,95	-135 856,95

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	323 112,11	158 969,06	0,00	164 143,05
---	------------	------------	------	------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	17 730,46		

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI~040 = DF~042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà d CGCT) : 500 €	24/02/2014		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	24/02/2014
L	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5	24/02/2014
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, marques, procédés, logiciels)	5	24/02/2014
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie proprement dit	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie protection	3	24/02/2014
L	Equipement des cuisines	15	24/02/2014
_ 	Mobilier de restauration	15	24/02/2014
<u> </u>	Vaisselle et plâtrerie en acier oxydable	1	24/02/2014
_ 	Equipement des magasins de vêtures, lingerie, buanderie	10	24/02/2014
1	Equipement général (entretien des sols, hygiène, ect)	10	24/02/2014
<u> </u>	Mobilier et matériel médical	15	24/02/2014
_ 	Equipement des garages	10	24/02/2014
_	Matériel, équipement ou outillage d'atelier	5	24/02/2014
_	Petit outillage d'atelier ou industriel	5	24/02/2014
_	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	24/02/2014
_		7	24/02/2014
_	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	10	24/02/2014
L L	Equipements divers	15	24/02/2014
L .	Mobilier de bureau et mobilier informatique		
L	Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique	10	24/02/2014
<u>L</u>	Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux	5	24/02/2014
<u>L</u>	Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3	24/02/2014
L	Matériel Hifi et audiovisuel	5	24/02/2014
L	Instruments de musique	8	24/02/2014
L	Equipements sportifs et de loisirs	10	24/02/2014
L	Matériel et petit équipement sportifs et de loisirs	5	24/02/2014
L	Mobilier urbain	10	24/02/2014
L ,	Matériel de navigation	20	24/02/2014
L ,	Bâtiments légers - abris	10	24/02/2014
L	Immeuble de rapport	30	24/02/2014
<u>L</u>	Autres agencements et aménagement de terrains	15	24/02/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques et industriels	15	24/02/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	15	24/02/2014
L	Agencements et aménagements de construction, de bâtiment	15	24/02/2014
L	Réseaux d'eaux pluviales	40	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel et études)	5	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Bâtiments et installations)	15	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Projet d'infrastructures d'intérêt naional)	30	24/02/2014

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 850,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 850,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 850,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	7 560,40	0,00	7 560,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Crédits de l'exercice					
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	22 850,00	III 10 926,95		
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00		
10222	FCTVA	0,00	0,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	22 850,00	10 926,95		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28132	Immeubles de rapport	2 858,00	2 858,00		
28184	Mobilier	1 975,00	1 760,20		
28188	Autres immo. corporelles	6 767,00	6 308,75		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
31	Matières premières (et fournitures) (3)				
33	En-cours de production de biens (3)				
35	Stocks de produits (3)				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 250,00	0,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 926,95	0,00	17 730,46	262,11	28 919,52

	Montai	nt
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	7 560,40
Ressources propres disponibles	IV	28 919,52
Solde	V = IV - II (4)	21 359,12

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (4) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
20/01/2017	2 CHEVALETS DROITS A MANIVELLE EN CHENE	3 042,00	0,00	5
21/07/2017	5 DESUMIDIFICATEURS 3600T	3 289,50	0,00	10
21/07/2017	5 HUMIDIFICATEURS R940+	2 070,00	0,00	1
11/09/2017	1 SIEGE REGLABLE A ROULETTES	135,20	0,00	1
28/11/2017	CADRE ALU TENDU EN TISSU	75,03	0,00	1
30/11/2017	AGRAFEUSE	77,69	0,00	1
08/12/2017	4 TRETEAUX ALU 80 CM	324,52	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		9 013,94	0,00	

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A9.2

A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/12/2017	ACQUISITION PARCELLE BK 23 - 15 276 M ²	42 179,11	0	0,00	42 179,11	147 780,00	105 600,89
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
31/12/2017	3 POTEAUX BALISAGE NOIRS A SANGLES 4 M	801,00	1	801,00	0,00	801,00	801,00
31/12/2017	3 HUMIDIFICATEURS R940 PLUS	1 242,00	1	1 242,00	0,00	1 242,00	1 242,00
31/12/2017	20 THERMOMETRE / HYGROMETRE D'AMBIANCE	316,00	1	316,00	0,00	316,00	316,00
TOTAL GENERAL		44 538,11					107 959,89

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A9.3

A9.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	147 780,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	42 179,11

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,70	0,70	0,70	0,00	0,70	
Adjt ter patrimoine	С	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50	
Conserv patr chef	A	0,00	0,20	0,20	0,20	0,00	0,20	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,70	0,70	0,70	0,00	0,70	

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce semili, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 88 Nombre de membres présents : 58 Nombre de suffrages exprimés : 76

VOTES:
Pour: 76
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation: 15/06/2018

Présenté par le Président (1), A Niort, le 25/06/2018 le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Niort, le 25/06/2018 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AIFFRES - BILLY Jacques	
AIFFRES - MARC Sophia	
AIFFRES - MORIN Serge	
AMURE - MOINARD Marcel	
ARCAIS - PANIER Michel	
BEAUVOIR SUR NOIRT - BOULAIS Jean	
BESSINES - THOMAS Patrick	
BOURDET (LE) - CLISSON Jean-Luc	
BRULAIN - LECOINTE Alain	
CHAURAY - BROSSARD Jacques	
CHAURAY - CHAVIER Charles-Antoine	
CHAURAY - RICHECOEUR Claire	
COULON - SIMON Michel	
ECHIRE - DEVAUTOUR Thierry	
ECHIRE - HENIN-FERRER Véronique	
EPANNES - BEAUFILS Thierry	
FORS - DELGUTTE Stéphanie	
FOYE MONJAULT (LA) - MICHAUD Dany	
FRONTENAY ROHAN - CHAUFFIER Alain	
GERMOND ROUVRE - EPOULET Gérard	
GRANZAY GRIPT - JARRIAULT Florent	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

JUSCORPS - MIGAULT Jean-Pierre	
MAGNE - LABORDERIE Gérard	
MARIGNY - BAUDOUIN Daniel	
MAUZE SUR LE MIGNON - MAUFFREY Philippe	
NIORT - BALOGE Jérôme	
NIORT - BARBOTIN Jeanine	
NIORT - BAUDIN Alain	
NIORT - BOUDAHMANI Yamina	
NIORT - BRUNETEAU Carole	
NIORT - CHARBONNEAU Jean-Romée	
NIORT - CHASSAGNE Christelle	
NIORT - DELAGARDE Luc	
NIORT - DESCAMPS Fabrice	
NIORT - DUFORESTEL Pascal	
NIORT - DUPEYROU Romain	
NIORT - GARENNE Marie-Chantal	
NIORT - GODEAU Isabelle	
NIORT - GRIPPON Alain	
NIORT - HOLTZ Anna-Lydie	
NIORT - HYPEAU Christine	
NIORT - JARRY Agnès	
NIORT - JEUFFRAULT Dominique	
NIORT - JOHNSON Monique	
NIORT - JUIN Guillaume	
NIORT - LAHOUSSE Lucien-Jean	
NIORT - LAPLACE Simon	
NIORT - LEFEBVRE Jacqueline	
NIORT - MARTINS Elmano	
NIORT - METAYER Josiane	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

NIORT - MILLASSEAU Marie-Paule	
NIORT - NIETO Rose-Marie	
NIORT - PAILLEY Michel	
NIORT - PERSAIS Eric	
NIORT - PIVETEAU Alain	
NIORT - RIMBAUD Sylvette	
NIORT - SAN MARTIN ZBINDEN Cécilia	
NIORT - SEGUIN Nathalie	
NIORT - SIMMONET Florent	
NIORT - SIX Dominique	
NIORT - THEBAULT Marc	
NIORT - TRUONG Elodie	
NIORT - VACKER Yvonne	
PLAINE D ARGENSON - FRADIN Jean-Claude	
PLAINE D ARGENSON - PROUST Adrien	
PLAINE D ARGENSON - SALANON Jean-François	
PLAINE D ARGENSON - VEDIE Michel	
PRAHECQ - ROULLEAU Claude	
PRIAIRES - BOUCHERY Marie-Christelle	
PRIN DEYRANCON - MORISSET Jacques	
ROCHENARD (LA) - DEBOEUF Sylvie	
SAINT GELAIS - JUGE Bruno	
SAINT GEORGES DE REX - LIAIGRE Alain	
SAINT HILAIRE LA PALUD - BREMAUD Dany	
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE - FREDON Jean-Martial	
SAINT MAXIRE - BREMAUD Christian	
SAINT REMY - MAILLARD Elisabeth	
SAINT ROMANS DES CHAMPS - BROSSARD Sophie	
SAINT SYMPHORIEN - PACAULT René	
	-

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SANSAIS - LAICHOUR Rabah	
SCIECQ - BEAUDIC Jean-Michel	
THORIGNY SUR LE MIGNON - GIBAULT Gérard	
USSEAU - VALEZE Céline	
VALLANS - HALGAN Michel	
VANNEAU IRLEAU (LE) - GOUSSEAU Robert	
VILLIERS EN PLAINE - DAVID Didier	
VOUILLE - BAUDOUIN Anne	
VOUILLE - PIERRON Stéphane	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 26/06/2018

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil agglomération du niortais.